



Le GAMP
Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places
pour personnes handicapées de grande dépendance

Compte rendu de l'action de sit-in du 22 septembre 2008
au siège du M.R. (Mouvement Réformateur)

Les turbulences politiques du moment ayant empêché Mr. Reynders – Vice_Premier Ministre et Président du parti - de nous recevoir, c'est Mr. Pierre-Yves Jeholet, député fédéral et porte parole du MR, qui a reçu la délégation du GAMP, entouré de Mme Caroline Persoons, députée bruxelloise et chef de groupe MR à la COCOF, et de Mr. Hughes Vlemincq, conseiller de Mr. Reynders.

Après avoir rappelé que le GAMP se mobilise depuis bientôt 3 ans pour sensibiliser le monde politique à son combat et qu'il en est à son 30ème sit-in, la porte parole du GAMP a re-précisé l'objectif du mouvement, à savoir : dénoncer le manque de places à Bruxelles pour adultes grandement dépendants, n'ayant d'autres perspectives que d'être pris en charge par leur famille ou relégués dans des hôpitaux psychiatriques, Bruxelles capitale de l'Europe ne pouvant offrir à ses citoyens les plus faibles des prises en charge et places adaptées en nombre suffisant. Quel gâchis lorsque l'on songe à l'investissement consenti durant l'enfance, pour obtenir quelques acquis qui sont annihilés en quelques semaines quand ces personnes atteignent la majorité ! Et que dire des parents, vieillissants, à bout de force, au bord du désespoir, des services généraux qui ne sont en mesure d'aider, des institutions qui, lorsqu'elles existent, ne sont pas adaptées !

Si quelques avancées ont été enregistrées, cela reste du « bricolage » au niveau de la COCOF, malgré les efforts de la Ministre en charge du handicap que nous reconnaissons, cette dernière n'ayant pas les moyens financiers suffisants pour mener une politique du handicap adéquate aux besoins. Mais là n'est pas notre problème, c'est à l'Etat qu'il incombe de pourvoir à l'accueil des personnes handicapées. Les assistantes sociales présentes dans la délégation ont témoigné des drames qui pourraient quotidiennement faire la Une des journaux, drames qui ne se limitent pas aux adultes mais qui affectent également les enfants dont le nombre inscrit sur des listes d'attentes dans les centres et écoles spécialisés ne fait que s'accroître.

Le GAMP interroge : est-ce normal que les personnes handicapées n'aient pas les mêmes droits que les autres citoyens alors que leurs familles payent leurs contributions et contribuent ainsi à la vie sociale ? N'ont-elles pas les mêmes droits au logement, à l'éducation, à la mobilité, à une vie de relations, droits inscrits dans la constitution ? Ce sont les personnes les plus fragilisées qui cumulent tous les dysfonctionnements institutionnels, qui concentrent sur elles et leur entourage tout ce qui ne marche pas. Les « grains de sable » sont partout, que ce soit la pénurie de places en centres dépendant de la Région de Bruxelles, ou dans l'enseignement spécialisé et le transport scolaire dépendant de la Communauté Française, ou en centre de rééducation dépendant de l'INAMI et donc du fédéral.

Le GAMP demande dès lors aux partis politiques qui entrent en campagne électorale :

- que ces dysfonctionnements soient pris en compte dans les discussions relatives à la réforme institutionnelle ;
- qu'une politique concertée du handicap soit mise en place ;
- que la conférence interministérielle regroupant tous les niveaux de pouvoir, mise en place en octobre 2006, poursuive ses travaux et que le GAMP y soit associé ;
- que les partis Bruxellois s'engagent à subsidier, quand elles seront opérationnelles, la centaine de places qui ont reçu des accords de principes car aujourd'hui chacun sait qu'il n'y a pas d'argent pour les subventionner, alors que d'autres projets verront le jour, la demande ne faisant qu'augmenter ;
- que les différents partis démocratiques acceptent sans tabous de participer au groupe de travail que le GAMP compte mettre en place avec des experts de chaque parti (le P.S. a déjà marqué son accord).



Le GAMP **Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places** **pour personnes handicapées de grande dépendance**

Avant de céder la parole à ses collaborateurs, Mr. Jeholet, nous ayant entendu, a affirmé :

- qu'il était personnellement sensible au problème ;
- que par rapport à la réforme institutionnelle, celle-ci devait aller au delà du débat communautaire pour mieux faire fonctionner les institutions et mettre en place une politique plus efficiente dépassant les clivages politiques ;
- que les moyens à mettre en œuvre découlent de choix politiques, qu'on ne peut faire de politique sociale sans prendre en compte les personnes handicapées et, qu'à l'approche des échéances régionales et communautaires, tous les partis devaient s'engager à en faire une politique prioritaire ;
- que le M.R. serait partie prenante du groupe de travail initié par le GAMP et qu'il avait en la personne de M. Hughes Vlemincq et Mme Caroline Persoons des spécialistes en la matière.

Madame Persoons, avalisant les propos de Mr. Jeholet a abondé dans le sens du GAMP et a réaffirmé :

- son espoir de voir, malgré la crise, la conférence interministérielle poursuivre ses travaux ;
- sa déception d'avoir constaté, dès le début de l'actuelle législature, l'absence d'une demande claire de financement de la COCOF et l'absence d'une programmation d'ouverture de places à plus long terme, nous assurant que ces points se retrouveraient dans le programme du M.R. ;
- son souhait de voir se créer une agence francophone de la personne handicapée et la mise en place d'un partenariat public/privé à l'instar de ce qui se fait dans l'enseignement ;
- son souhait dans toutes les politiques on retrouve la personne d'abord et avant le handicap.

Mr. Vlemincq quant à lui, embraye sur la suggestion de la mise sur pied d'un groupe de travail avec des représentants des différents partis rappelant qu'on ne part pas d'une feuille blanche, car déjà en mai 2007, la conférence interministérielle avait donné son feu vert pour une série de mesures qui devaient être mise en œuvre par les différents pouvoirs.

Il relève entre autre, au fédéral, les mesures impliquant l'INAMI – piste partagée par l'ancien Ministre de la Santé Demotte - et reprise dans l'accord du nouveau gouvernement, ainsi que d'autres mesures qui auraient du être précisées dans la déclaration gouvernementale de juin dernier tel que :

- le congé parental ;
- le statut fiscal et social de l'aidant proche ;
- différentes mesures d'ordre fiscal.

Il constate à son tour qu'il est urgent de réactiver la conférence interministérielle qui ne s'est réunie qu'une fois depuis juin 2007, pour mettre au pont son R.O.I. et sa méthodologie de travail.

Revenant au groupe de travail qui sera initié par le GAMP, Mr ; Vlemincq relève que le BAP, qui vise à donner plus d'autonomie et de choix aux personnes handicapées et donne satisfaction en Flandre et à Bruxelles dans l'expérience pilote de la COCOM, ne répond pas à la vision d'autres formations politiques. Le GAMP pour sa part estime qu'une mutualisation de certains BAP pourraient aboutir à la création de petites structures à caractère familialet par ce biais créer des places, des études prouvant la viabilité de petites structures qui par ailleurs répondent mieux que les institutions classiques aux besoins spécifiques des personnes handicapées de grande dépendance.

Ceci étant dit, le GAMP précise :

- que de toute façon il faudra plus de moyens, que ce soit à Bruxelles qu'en Wallonie ou en Flandre où les besoins ne sont non plus rencontrés ;
- qu'il est impératif de dépasser les clivages politiques et qu'une programmation soit mise en place à Bruxelles (la Flandre l'a bien faite) ;
- qu'il faut obtenir un consensus à ce sujet et une vision commune, celle-ci ne se percevant pas actuellement malgré les déclarations de bonnes intentions de tous les partis (même s'il y a des sensibilités différentes, il faut jeter des ponts) ;



Le GAMP **Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places** **pour personnes handicapées de grande dépendance**

- que l'on puisse enfin poursuivre, après les élections régionales, les travaux entrepris, car le fait d'être tout le temps en campagne électorale bloque les dossiers et toute avancée possible ;
- que la Secrétaire d'Etat à la personne handicapée ne pourra mener seule toute la politique du handicap, d'autant plus qu'elle est dépourvue de budget

Conclusions

Mr. Jeholet nous confirme :

- que le M.R. est sensible à notre problématique et qu'il l'a démontré entre autre lors de l'octroi du bâtiment rue du Méridien au GAMP ;
- qu'il est partie prenante pour le groupe de travail ;
- que dans le cadre des discussions institutionnelles, il insistera pour qu'il y ait une recherche de cohérence mais aussi des moyens budgétaires dans le respect des droits des personnes handicapées – engagement qui se retrouvera dans le programme et les revendications du M.R.
- qu'il s'engage à interpeller à la Chambre sur l'évolution du dossier de l'aidant proche ;
- que son parti veillera à relancer la nécessité d'une programmation et la mise en œuvre de la résolution du Parlement bruxellois, lors de la déclaration de rentrée ;
- qu'il est favorable à une proposition de résolution où les différentes entités s'engagent « opposition/majorité confondues » à rechercher un consensus sur certains points et à ce sujet, il souhaite que le GAMP s'emploie à établir le plus rapidement possible une liste de points précis à soumettre à la secrétaire d'Etat.

En quittant le M.R., après nos remerciements pour l'accueil qui nous fut réservé, nous avons eu l'opportunité de rencontrer sur le trottoir les grands leaders du parti à qui nous avons fait part de l'objet de notre combat et de notre espoir de voir notre action soutenue à tous les niveaux.

Rapporteur : Claire Borchgraeve